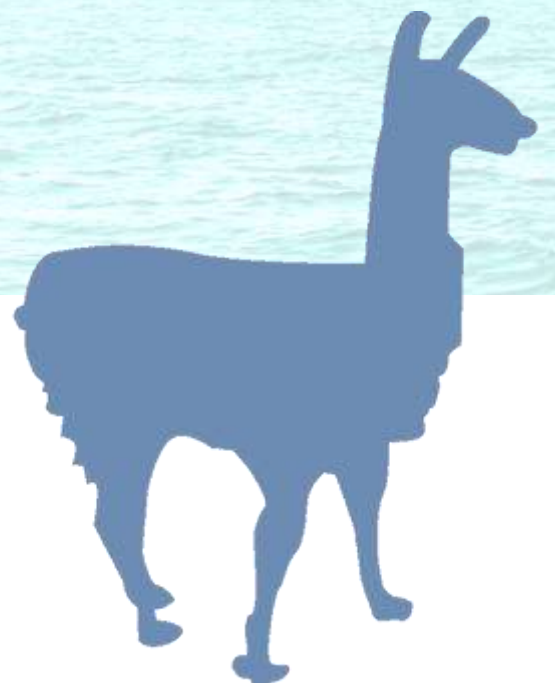




RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DOMAINE DE RIVA BELLA



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT

Riva Bella est un domaine composé d'un village de vacances 4*, d'un camping 4* et d'un centre de thalassothérapie. Tout visiteur ou séjournant doit prendre connaissance du présent règlement. Nul n'est censé l'ignorer.

2 - ADMISSION SUR LE TERRAIN

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le domaine, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Celle-ci a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du domaine de Riva Bella ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement. L'accès au domaine se fait par la barrière d'entrée.

D'avril à novembre le domaine est réservé aux personnes pratiquant le naturisme. La direction peut autoriser certaines personnes à circuler à l'intérieur du domaine pour des raisons de service. Elle peut refuser l'entrée à quiconque sans avoir à en fournir les raisons. Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le domaine doit au préalable présenter à la direction une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

3 - RÉCEPTION

Ouvert tous les jours de 08h00 à 20h00. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du domaine, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui pourraient s'avérer utiles.

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez appeler la responsable du site, Mme Marie Claire Gaddoni au 06 09 87 55 87.

Dans le cadre d'un litige avec notre établissement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Vous trouverez à la réception un formulaire de réclamation ou de suggestion.
- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du village
- Envoi d'une copie de ce courrier au service clients à : rivabella.corsica@gmail.com.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le centre de médiation Medicycys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier par courrier : Medicycys - 73 Boulevard de Clichy -75009 PARIS.

4 - ARRIVÉES ET DÉPARTS (CHECK IN / CHECK OUT)

En location:

Prise de location : 16h - Fin de location : 10h.

Possibilité d'accéder au site dès 7h et de le quitter en fin de journée.

En camping:

Check-in: dès 10h00 | Check-out: 12h00

5 - CIRCULATION DES VÉHICULES - PARKINGS

Pensez aux enfants et à la poussière, roulez doucement. La vitesse maximale est limitée à 10km/h. En dehors des périodes d'arrivées et de départs, les usagers doivent laisser leurs véhicules sur les parkings. Il est interdit de garer les voitures sur les voies d'accès des bungalows et du camping. En cas de fortes pluies, merci de stationner les véhicules sur les points hauts du domaine (route des palmiers entre la réception et l'épicerie). Nous vous prions de garer votre véhicule au parking proche de la barrière entre 23h00 et 07h00 du matin.

6 - EMBLEMENTS ET LOCATIONS

Le camping et le caravanning sont autorisés sur les emplacements numérotés, après accord de la direction et sont réservés à cet usage, ils sont soumis à la réglementation générale en vigueur sur les terrains de camping. En aucun cas, les usagers ne peuvent élire domicile dans le domaine, ni séjourner plus de 6 mois consécutifs.

Les tentes, caravanes, camping-cars et le matériel afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le responsable ou son représentant. Il ne peut être laissé de matériel non occupé sur un emplacement. Les hébergements sont entièrement non-fumeurs et disposent de détecteurs de fumée.

7 - BRUITS DIVERS

De 23h00 à 07h00 du matin, le silence est de rigueur. Des dérogations peuvent être accordées par la direction à l'occasion de certaines manifestations, notamment lors de prestations au bar/restaurant. Pour des vacances en toute tranquillité, nous vous recommandons la zone de camping située au nord du domaine. Les postes de radio, enceintes et haut parleurs ne sont tolérés que dans la mesure où ils demeurent inaudibles par le voisinage immédiat.

8 - ANIMAUX

Certains animaux sont admis contre redevance. Leur carnet de vaccination doit être à jour. Le propriétaire s'engage à ramasser les déjections de son animal. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont civilement responsables des morsures et dégâts que ces animaux pourraient occasionner.

9 - COMPORTEMENT

Naturisme

"Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature caractérisée par une pratique de la nudité en commun, qui a pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect d'autrui et celui de l'environnement."

La nudité intégrale est obligatoire pour les adultes sur la plage. La nudité n'est pas imposée à toute personne de moins de 18 ans accompagnant les parents. Ne seront tolérées dans le domaine aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Tout fait, geste, propos ou attitude considéré(e) comme atteinte à l'éthique naturiste, voire

même aux bonnes mœurs, peut entraîner l'expulsion immédiate, sans préjudice, ainsi que des poursuites judiciaires. Nous vous demandons de vous vêtir un minimum (paréo, serviette, maillot) dans l'épicerie et le bar-restaurant.

Sur le domaine

La baignade en mer et l'aire de jeux pour enfants ne sont pas surveillées. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Les utilisateurs doivent veiller au respect de certaines règles :

- Les utilisateurs sont tenus de laisser les sanitaires dans l'état où ils les ont trouvés
- Il est interdit de fumer dans les sanitaires
- Les animaux sont interdits dans les sanitaires
- Merci de laver le linge et la vaisselle dans les bacs adéquats.
- Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent jeter les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.
- Il est convenable de ne pas utiliser l'eau de façon intempestive. L'eau est précieuse en Corse : alors soyez économe !

Il est interdit aux usagers : - de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations, de piétiner les jardins - De délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels - D'entreposer des objets usagés, d'ajouter des abris de bois, de tôle ou d'autres matériaux - De monter des auvents en dur - De creuser le sol.

Il est interdit aux usagers du terrain de camping de se livrer sur celui-ci à tout acte de commerce et à toute promotion commerciale.

10 - PHOTOGRAPHIE - VIDÉO

Il est expressément défendu de photographier ou de filmer un groupe ou une personne sans avoir reçu l'autorisation des dites personnes en cause sous peine d'expulsion immédiate du domaine. L'utilisation de drone est interdite sur la totalité du domaine sans autorisation de la direction. L'infraction au présent règlement expose le contrevenant à la confiscation du support de sauvegarde de l'appareil, à l'effacement des images numériques.

11 - PROPRETÉ - PAPIERS - MÉGOTS

Riva Bella est au cœur d'une réserve de nature, La propreté du domaine dépend de ceux qui s'y trouvent.

Merci de faire le tri sélectif de vos déchets en respectant la signalétique.

Attention aux mégots, ils mettent plusieurs années à se dégrader et contiennent près de 4000 substances chimiques (nicotine, phénol, métaux lourds...).

Sensibilisez les petits à jeter les déchets qu'ils génèrent dans les centres de tri, un acte citoyen qui fera du bien au monde de demain.

Une charte environnementale met en avant nos pratiques pour la préservation de l'environnement, vous pouvez la consulter à la réception.

12 - MANIFESTATIONS

Toutes manifestations artistiques, culturelles ou sportives, conférences, discussions publiques, ne peuvent être organisées qu'avec l'autorisation expresse de la direction, de même que l'affichage, collectes, etc.

La pratique de sports violents et de jeux d'argent est interdite.

13 - RESPONSABILITÉ DU VILLAGE

Le client reconnaît expressément que le village ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochure ou leur site Internet, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur les sites Internet sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, tels que définis par les tribunaux français

14 - DISCIPLINE

Les usagers doivent se comporter avec la plus grande correction, tant à l'intérieur du centre qu'à l'extérieur. La plus grande courtoisie est recommandée avec les vacanciers et les habitants.

15 - ASSURANCE

Il appartient au client de s'assurer. Le centre décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité du domaine en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, intempéries, catastrophes naturelles, vol par effraction et bris de glace.

16 - SANCTIONS

Outre les sanctions prévues par la Loi, la direction du domaine se réserve le droit d'expulser quiconque ne respecterait pas rigoureusement tout ou partie du présent règlement.

17 - PAIEMENT

Le paiement du séjour est à effectuer au bureau d'accueil. Le montant des prestations fait l'objet d'un affichage à l'entrée du domaine. Le montant est calculé selon un nombre de nuit, de personnes et de prestations secondaires consommées. Les vacanciers doivent prévenir de leur départ au plus tard 24h00 avant la fin de leur séjour.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

18 - INCENDIE

Les feux ouverts et barbecues sont formellement interdits sous peine de lourdes amendes. Seuls les barbecues électriques sont autorisés sur le domaine. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Un point de rassemblement incendie se trouve proche du centre de bien-être. Le feu est absolument interdit sur les plages en Corse (feux de camp, barbecue, etc.). Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. A cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la réception, les pompiers (18 ou 112) et se confronter aux règles primaires de sécurité : - Conserver le strict minimum et ne pas chercher à préserver le matériel - Ne pas rester isolé - Rejoindre le(s) point(s) de regroupement (suivre le fléchage) - Ne pas s'approcher des foyers - Ne pas gêner le travail des pompiers - Ne pas téléphoner pour éviter de surcharger les lignes téléphoniques.

19 - INONDATION

Il pleut peu en Corse mais les rares pluies sont généralement torrentielles ! La zone du grand parking proche de la réception est une zone inondable. En cas de fortes pluies, nous vous demandons de bien vouloir garer votre voiture sur l'allée des palmiers. Un point de rassemblement inondation se trouve proche des agrès sportifs adultes face à l'entrée du parc animalier. Nous recommandons aux campeurs d'opter pour des emplacements sur les hauteurs du domaine afin d'éviter les mauvaises surprises.

20 - URGENCES MEDICALES

Une liste de numéros d'urgence est disponible à la réception ou sur l'application Cool'n'Camp. Le village de vacances est équipé d'un défibrillateur automatique externe à l'extérieur de la réception.

Numéros d'urgence : SAMU 15 / SAPEURS POMPIER 18 / POLICE 17

21 - AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est à la disposition des clients sur le site web du domaine, sur l'application Cool n' Camp et une version imprimée est disponible à la réception sur demande.

22 - INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.